



Alcoolémie au Portugal sanctions ?

Par **Pedrodinis**, le **27/08/2016** à **15:40**

Bonjour

J'ai été contrôlé au Portugal, avec une alcoolémie de plus de 1,2g/l. Dans le commissariat personne ne m'a tenu informé de quoi que ce soit sur ce qu'il allait m'arriver.

De plus on m'a fait signer des papiers sans me les traduire (même si je parle un peu le portugais).

Puis on me dit qu'il faut que je sois présent le 29/08/2016 au tribunal de Tavira. Or je dois rentrer en France pour mon travail. Personne au commissariat n'a pu me dire qu'elle était mes options, j'ai eu pour seule réponse que j'irais en prison.

Pourriez-vous m'aider en me disant quels sont les recours possibles et les sanctions encourues. En vous remerciant.